

COMMISSION COMMUNICATION

MAISON DE PAYS – 5 FEVRIER A 18 H



Liste de présence :

François Enoux, Jean-Claude Roux, Michel Aubailly, Isabelle Désurier, Jany Poirier, Brigitte Errotabéréa, Michel Dupont, Mireille Moreau, Serge Thévenin, Jean-Paul Raffestin, Bernard Thévenet, Sébastien Fragnon.

Ordre du jour :

- RIS – Cartographie :
 - * présentation des cartes au format 1 :1
 - * corrections des cartes communales et intercommunale
 - * calendrier de réalisation



PRESENTATION DES CARTES AU FORMAT 1 :1

M. Thévenet, graphiste en charge de la réalisation cartographique des RIS, expose les cartes en format réel. Il précise que des ajustements de taille pourront se faire au regard des dimensions exactes des mobiliers que doit lui faire parvenir M. Chapelet, menuisier en charge de la restauration des structures bois.

Chaque élu est invité à faire part de ses observations, suggestions,...

RIS – CARTOGRAPHIE : CORRECTIONS DES CARTES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALE

M. Thévenet présente les dernières versions des cartes communales et intercommunale. Pour procéder aux modifications et corrections des informations, photos, dessins présents sur les cartographies, chaque commune, à tour de rôle, fait part de ses remarques.

CARTES COMMUNALES

Agonges :

M. Enoux indique qu'il fera passer les photos manquantes pour la carte communale. Il donne copie d'une photo de Château du Vieux Monceau pour le mettre en croquis sur la carte « pays ». Il souhaite que la photo servant de fond pour le texte de présentation de la commune soit « éclaircie » afin que l'on puisse mieux le lire.

Autry-Issards :

M. Roux précise qu'il faudrait décaler les légendes situées au niveau des hébergements. De plus, on ne distingue pas le rouge des habitations et celui des chemins. Il conviendrait de proposer d'autres couleurs. Il ne faudra pas oublier de modifier la légende. Il souhaite également que le texte de présentation soit plus lisible.

Bourbon l'Arch. :

M. Aubailly, directeur des services techniques de la commune, rapporte les observations émises par le bureau municipal. Sur la carte communale, il aimerait que le texte de présentation de la commune soit retravaillé, car à ce jour, il est illisible. Il soulève les problèmes rencontrés avec les professionnels de santé, et notamment les pharmaciens. Il émet la même remarque pour les responsables des associations, qui peuvent changer très rapidement et remettre ainsi en cause l'actualité des données. Il souhaite donc que leurs noms soient supprimés.

M. Aubailly transmettra rapidement une nouvelle proposition de bandeau. Concernant les logos des villes et villages fleuris, M. Thévenet mettra les dessins officiels.

Buxières les Mines :

Mme Nowak n'est pas présente à cette réunion mais a communiqué l'ensemble de ses remarques. Concernant la carte communale.

C7 : le Verger-le Méglin (et non le Verger tout court) Attention : ne pas enlever le Méglin qui se trouve en dessous.

D6 : le Nais (et non le Nars)

B6 : la Font Pesée (et non la Font Pezée)

Au niveau de la rubrique A VOIR... A FAIRE...

PLAN D'EAU COMMUNAL : Promenade Loisirs

PLAN D'EAU DE RENIERES : Réservé aux pêcheurs (plus le texte déjà présent)

Il est demandé que l'illustration du Plan d'eau soit remplacée par une photo du même Plan d'eau (photo à venir).

Franchesse :

Comme pour la plupart des communes, il est demandé de faire plus ressortir le texte de présentation de Franchesse. Sinon, pas d'autre observation a été faite.

Louroux-Bourbonnais :

Une erreur se trouve en C6. Il faut supprimer le lieu-dit les Cabottes et remonter le nom Boucheron pour qu'il délimite les trois hameaux.

Il est également demandé que le texte de la commune ressorte mieux.

Dans le bandeau, localiser le gîte « Busserolles » en D4

M. Thévenet propose d'enlever les séparations présentes dans le bandeau et écrira les informations en plus gros.

Il est convenu de colorier le dessin de l'église dans le même ton que celui du croquis des bisons.

St Aubin le Monial :

Il est fait la même remarque concernant le texte de présentation de la commune : à faire ressortir.

De même concernant les tracés des circuits de randonnée : à faire ressortir.

St Menoux :

Il sera mis le vrai logo des « villes et villages fleuris »

Pas d'autre remarque.

St Plaisir :

Mme Moreau apporte les compléments d'informations pour les Meublés situés à Grande Rue.

Vieure :

M. Thévenin indique directement à M. Thévenet les corrections à faire pour la carte communale de Vieure.

Ygrande :

M. Raffestin fournira le logo de la commune pour qu'il puisse être mis sur le bandeau communal. Il souhaite que les informations relatives aux médecins-pharmacie (numéros de téléphone) n'apparaissent plus sur le bandeau d'informations.

Quelques précisions sont apportées sur les services A Voir A Faire. Mme Simonin habite Route de Coulevre. Corrections à apporter sur Atelier d'Art Exposition Permanente. Préciser Le Château D'Ygrande-Château du Mont et le localiser.

CARTE PAYS

Il a été soulevé la question de la pertinence du positionnement de tous les noms des lieux-dits sur la carte intercommunale. Les élus souhaitent que les pictos présentant ce qu'il y a à faire sur les communes soient placés sous les dessins représentant les communes, en lieu et place de la légende qui se trouve donc supprimée.

Lieux-dits à conserver pour Autry-Issards : Prieuré St Maurice, Provenchère, Château d'Issards et Château du Plessis.

De plus, M. Roux souhaite que sur la carte intercommunale la route Bourbon l'Arch. Autry-Issards soit dessinée comme les autres routes départementales, qu'une partie de la route Bourbon l'Arch.-Meillers (après le carrefour) soit supprimée. Il précise que concernant le dessin de l'église, il n'y a pas de contreforts à son entrée principale. Le dessin est donc à modifier en ce sens. Le clocher présente également une croix avec un coq et que contrairement au dessin, l'église ne possède pas de fenêtre sur son côté droit.

M. Roux souhaite qu'un vélo fleuri illustre la commune d'Autry-Issards.

Pour Bourbon l'Archambault, il convient de corriger le nom du lieu-dit les Bruyères d'Hates, et écrire en entier le nom du Château Bignon. Pour le dessin à mettre sur la carte pays, il est demandé de faire une proposition avec la photo du château des Ducs de Bourbon présente sur la carte communale. Il sera à valider par le bureau municipal.

Pour Buxières les Mines, il est demandé qu'une photo d'un tableau (sera fourni très prochainement) soit incluse dans la carte Pays. Quelques corrections sont à effectuer : la Jarrie (et non la Jarris), Boulinière (et non Coulinière).

Concernant la commune de Franchesse, Mme Désurier transmettra les noms des lieux-dits à garder sur la carte intercommunale. L'église a été choisie pour illustrer sous la forme d'un croquis la carte intercommunale pour Franchesse. Elle sera placée le plus près de la commune. Pour cela, il conviendra de déplacer la rose des vents.

S'agissant de Louroux-Bourbonnais, M. Poirier propose que soient gardés les noms des lieux-dits suivants : Fromenteau, Villaumont, la Longe et Gralière.

Concernant l'illustration pour Louroux, il est demandé que soit réalisé un croquis d'un chêne typique de la commune. Pour ce faire, M. Poirier fournira rapidement une photo.

Les lieux-dits de la commune de St Aubin qu'il convient de garder sur la carte intercommunale sont : Verne, Bessais, La Gare, Galanderie.

M. Dupont, pour St Menoux, transmettra les noms des lieux-dits à garder sur la carte « pays ». Il indique que l'église dessinée comporte une chapelle en trop qu'il convient de supprimer.

Mme Moreau indique, que pour St Plaisir, les lieux-dits à indiquer sur la carte intercommunale sont : Gennetines, Moulin de Margeat, la Veille.

M. Raffestin fournira les noms des lieux-dits à garder concernant la commune d'Ygrande.

Autres observations :

Le bandeau avec les noms des communes et celui avec le nom de la communauté de communes ont été validés sur le principe. Il est cependant demandé que pour le bandeau intercommunal la photo soit retravaillée pour qu'on ne voit plus les bottes de foin du premier plan.

CALENDRIER DE REALISATION

Il est précisé aux élus qu'il est souhaité que cette action soit achevée avant les échéances électorales. Ainsi, toutes les informations requises doivent parvenir à M. Thévenet le plus rapidement possible. M. Chapelet doit restaurer le mobilier dans la semaine 7. Il conviendrait que pour la semaine 8 toutes les cartes, communales et intercommunale, soient validées par chaque commune, que les BAT (Bons à Tirer) soient signés par le Président et les cartes livrées pour qu'elles puissent être posées en semaine 10.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.